



Prix validés par le Conseil d'Administration le 04 décembre 2022
pour l'année scolaire 2023-2024

Tarif par apprenti « demi-pensionnaire » pour l'année 2023-2024

1232 €

- Pension : 1219€

- Adhésion à l'association : 13€

Modalités de règlement :

- 13€ (*adhésion par chèque*)
- 1219€ en 10 mensualités allant de septembre à juin
(*Le règlement s'effectue par prélèvement bancaire*)

Aides financières pour les jeunes apprentis :

- 1- Aide au permis de conduire sur **demande au secrétariat** soit 500€ sous conditions :
 - Avoir au moins 18 ans
 - Être inscrit en apprentissage
 - S'inscrire dans une auto-école pour obtenir le permis B
 - Pas de condition de ressources
- 2- Aide Mobili-Jeune : <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>
Correspondant à 100€/mois maximum pendant les trois premières années de contrat
- 3- Une aide au séjour à l'étranger à hauteur minimum de 50 % par contrat
- 4- Une aide pour la restauration (OPCO)
- 5- Une aide pour la caisse à outils garnis et première tenue (Hors EPI)
- 6- Une aide livre scolaire
- 7- Une aide formations, PRAP, Travail en Hauteur, SST (en fonction des formations)